

## **Article 6 - Inscription et statut des élèves concernés par le dispositif**

Les élèves seront inscrits au sein du Lycée et conservent leur statut de lycéen. A ce titre les frais de scolarité et éventuellement d'hébergement (demi-pension, internat) seront définis et perçus par le Lycée.

## **Article 7 - Communication**

Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée pour renforcer l'attractivité de la Classe Préparatoire pour un parcours Sécurisé Ouvert du Lycée.

L'Ecole d'Ingénieur intégrera le site du Lycée et la Classe Préparatoire comme offre aux candidats post-bac.

Le Lycée communiquera auprès des lycées du territoire sur la possibilité de suivre le parcours sécurisé en son sein.

## **Article 8 - Accueil des élèves**

Le Lycée assure le bon fonctionnement de la scolarité y compris les activités complémentaires mises en œuvre par l'Ecole d'Ingénieur, ainsi qu'éventuellement les conditions d'hébergement. Il garantit le suivi des élèves en liaison avec les responsables de l'Ecole d'Ingénieur.

## **Article 9 - Pédagogie**

L'équipe pédagogique du Lycée a la maîtrise du déroulement des programmes. Des échanges réguliers avec les responsables de l'Ecole d'Ingénieur permettront d'assurer la bonne adéquation du déroulement de l'année avec les attentes de l'Ecole d'ingénieur.

## **Article 10- La première année de Classe Préparatoire**

Lors de la première année de Classe Préparatoire, le Lycée met en place, en relation avec l'Ecole d'Ingénieur concernée, les informations utiles pour que chaque élève, suivant le parcours sécurisé, puisse définir son vœu de poursuivre dans le parcours sécurisé en deuxième année ou de se préparer au concours d'entrée aux grandes écoles.

Le Conseil de Cycle Préparatoire plénier (Lycée – Ecole d'Ingénieur) se réunit durant le conseil de classe de fin d'année pour examiner les demandes écrites d'étudiants qui préciseront la poursuite d'étude visée ; l'Ecole d'Ingénieur donneront à cette occasion son avis quant au passage en deuxième année et validera la demande de l'élève.

SB <sup>3</sup>